
Adresse des soldats composant les armées de l'Ouest, de Brest et de Cherbourg relative à la bataille de Savenay, lors de la séance du 8 nivôse an II (28 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des soldats composant les armées de l'Ouest, de Brest et de Cherbourg relative à la bataille de Savenay, lors de la séance du 8 nivôse an II (28 décembre 1793). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) p. 432;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37673_t1_0432_0000_8;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37673_t1_0432_0000_8)

Fichier pdf généré le 19/02/2024

ton costume, mettre pied à terre devant le sanctuaire auguste qui contient les vrais défenseurs de la patrie, tu t'approcheras de la Montagne que nous révérerons, tu feras répéter à ses échos les sons qui sortent de nos cœurs. Ses habitants sont nos pères; tu les assureras de notre inviolable attachement à leurs principes, tu leur diras que leurs enfants feront tout pour être dignes d'eux, tu leur diras enfin, au nom des soldats républicains des armées de l'Ouest, de Brest et de Cherbourg,

« Citoyens représentants,

« Si quelque chose eût été capable d'inspirer plus d'énergie, de donner plus de courage, plus d'audace à ceux qui ne connaissent rien de plus sacré que les serments qu'ils ont faits depuis longtemps de sacrifier toute leur existence à la cause de la liberté, c'eût été sans doute le décret par lequel vous venez de déclarer que les soldats républicains des armées de l'Ouest, de Brest et de Cherbourg réunies ont bien mérité de la patrie par leur conduite dans la ville du Mans. Tous en l'apprenant, nous jurâmes de justifier votre bienfait ou de rester sur le champ de bataille. L'acharnement avec lequel l'ennemi s'est battu à Savenay et à Montoire prouve combien cette dernière partie de nos serments était fondée. Rien n'est comparable à l'opiniâtreté qu'il a montrée d'abord; la certitude qu'il avait que nous ne faisons aucune grâce aux ennemis de la République, lui avait donné cette bravoure que l'on ne trouve jamais que dans le désespoir ou dans la conviction de la bonté de la cause que l'on défend. Déconcerté enfin par une attaque aussi impétueuse que spontanée, il a fui sans que pour cette fois sa fuite ait pu le dérober à nos coups. Les brigands que nous avons chassés de la Vendée ne la reverront jamais; ils n'existent plus. Hommes, femmes, marquis et comtesses, tout est tombé sous le glaive que vous nous avez confié. Toute leur infanterie est détruite, toute leur artillerie est en notre pouvoir, et s'il est échappé près de deux cents hommes de leur cavalerie, c'est qu'il ne nous a pas été possible de traverser les marais qui les ont soustraits à notre poursuite. Ces marais ont pu retarder mais n'empêcheront pas leur juste châtement. Il est nuit, demain à la pointe du jour, nous les cernerons, aucun n'échappera à la justice nationale. La République a les yeux sur nous, la République sera contente de nous. Nous avons juré de combattre tant qu'elle ne sera pas parfaitement consolidée: vie, santé, fortune, nous sacrifierons tout pour être fidèles à nos serments, nous croirons tous n'avoir rien fait pour elle tant qu'il restera un seul de ses ennemis. »

Je vais, représentants, laisser sur votre bureau l'original de cette adresse (1), il sera entre vos mains le gage de notre courage, et s'il pouvait se faire que des soldats républicains oublias-

sent les devoirs que leur impose le caractère sacré de défenseur de l'humanité, alors indignés de notre conduite, renvoyez-nous cet original. Ah! j'en suis sûr juge par mon cœur, par le cœur de tous mes frères d'armes, puisque pour la patrie nous avons tous le même zèle. Honteux, de notre faiblesse, nous regagnerions votre estime en nous portant à des actions qui nous rendraient le droit de vous adresser une seconde fois cette expression simple de nos sentiments.

D.

Tout l'original de l'adresse (1).

Les soldats composant les armées de l'Ouest, de Brest et de Cherbourg réunies, à la Convention nationale.

« Du champ de bataille de Savenay, le 3 nivôse, an II de la République, une et indivisible.

« Si quelque chose eût été capable d'inspirer plus d'énergie, de donner plus de courage, plus d'audace à ceux qui ne connaissent rien de plus sacré que les serments qu'ils avaient faits depuis longtemps de sacrifier toute leur existence à la cause de la liberté, c'eût été sans doute le décret par lequel vous venez de déclarer que les soldats républicains des armées de l'Ouest, de Brest et de Cherbourg réunies ont bien mérité de la patrie par leur conduite dans la ville du Mans. Tous en l'apprenant, nous jurâmes de justifier votre bienfait ou de rester sur le champ de bataille. L'acharnement avec lequel s'est battu l'ennemi à Savenay prouve combien cette dernière partie de nos serments était fondée. Rien n'est comparable à l'opiniâtreté qu'il a montrée d'abord, la certitude qu'il avait que nous ne ferions aucune grâce aux ennemis de la République, lui avait donné cette bravoure que l'on ne voit presque jamais que dans le désespoir; mais, étonné de notre attaque impétueuse et spontanée, il a fui enfin sans que sa fuite ait pu le soustraire à nos coups. Les brigands que nous avons chassés de la Vendée ne la reverront plus jamais, ils n'existent plus! Hommes, femmes, marquis et comtesses, tout est tombé sous le glaive que vous nous avez remis; toute leur infanterie est détruite, toute leur artillerie est en notre pouvoir, et s'il s'est sauvé près de deux cents hommes de cavalerie, c'est que nous n'avons pu traverser les marais qui les ont soustraits à notre poursuite. Ces marais ont pu retarder, mais n'empêcheront pas leur juste châtement. Il est nuit; demain à la pointe du jour, nous les cernerons, aucun n'échappera à la justice nationale. La République a les yeux sur nous, la République sera contente de nous. Nous avons juré de combattre jusqu'à ce qu'elle soit consolidée. Vie, santé, fortune, nous sacrifierons tout pour être fidèles à nos serments.

(Suivent 108 signatures (2).)

(1) L'original de cette adresse, que nous reproduisons ci-après, présente quelques légères variantes. Des mots ont été changés, d'autres ont été ajoutés. Nous avons souligné les uns et les autres, afin que le lecteur puisse se rendre compte des changements.

(1) Archives nationales, carton C 292, dossier 936, pièce 12. *Moniteur universel* [n° 99 du 9 nivôse an II (dimanche 29 décembre 1793), p. 400, col. 1.]

(2) Parmi ces signatures, on remarque celles des généraux Marceau et Kléber.